

**Monsieur Philippe AUTRIVE**

**Madame Katia MERLEN**

**Monsieur Stéphane LE PECULIER**

*Conseillers Municipaux*

**Madame Mariannick PIERE**  
Maire de La Ferté Alais  
Hôtel de Ville Rue des Fillettes  
91590 LA FERTE ALAIS

La Ferté Alais, le 23 novembre 2017  
Par lettre et par mail

**Objet** : permis de construire du 13 Bd de Presles  
Mme AUMONT – Société NEXITY GFI  
N° PC 912321510007  
Section AB N°695 Zone UM

Madame Le Maire,

Dans le cadre de votre lettre du maire parue en novembre 2017, en réponse à la parution de l'association POUR LA FERTE ALAIS, vous avez indiqué en page 2 :

**« - Un permis de Construire sans commission d'urbanisme : FAUX !**

*Bien que les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme relèvent exclusivement de la compétence du Maire (article L422-1 du code de l'urbanisme), ce permis de construire a été soumis en commission d'urbanisme. »*

**Il s'agit bien du permis de construire 13 bd de Presles PC 912321510007 section AB N°695 Zone UM délivré le 1<sup>er</sup> décembre 2015 (indiqué d'ailleurs dans la publication Dec 2015).**

**Nous vous remercions de nous faire parvenir :**

**D'une part, la copie de la convocation à cette commission d'urbanisme ;  
D'autre part, le compte rendu de cette commission d'urbanisme, préalable au permis de construire que vous avez délivré.**

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

**Madame Katia MERLEN**

**Philippe AUTRIVE**

**Stéphane LE PECULIER**

*Conseillers Municipaux*